



**L'ACTION CULTURELLE
EN BOURGOGNE :
LIEN SOCIAL ET TERRITORIAL**

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne : ce qu'il est, ce qu'il fait...

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est l'assemblée consultative de la Région.

Composé de socioprofessionnels et de représentants du monde associatif, il est un lieu d'expression privilégié de la société civile bourguignonne organisée.

Il concourt par ses avis à l'administration de la Région.

Pour l'ensemble des affaires qui lui sont soumises et la préparation de ses avis, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est structuré en 6 commissions qui recouvrent l'ensemble des thématiques régionales clés.



Les trois origines des avis du CESER

La saisine légale
La saisine de l'exécutif régional
L'auto-saisine

Présidé par François BERTHELON, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne comprend 78 membres répartis en 4 collèges :



Répartition des 78 membres par collège

- 1^{er} Collège ■ 25 représentants du monde des entreprises, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des professions libérales...
- 2^e Collège ■ 25 représentants des organisations syndicales de salariés.
- 3^e Collège ■ 25 représentants de la vie collective et du monde associatif.
- 4^e Collège ■ 3 personnalités qualifiées.

Pourquoi ?

Aux origines de l'avis...

La Nation française et son peuple se sont constitués progressivement par un processus complexe d'identification et de socialisation, alors que certains fondements anthropologiques ou politiques auraient pu conduire à une dispersion, un éclatement.

La conception de l'Homme universel, proposée par Michel de Montaigne et reprise par les philosophes des Lumières et de la Révolution, a cimenté l'Etat et le peuple, tout en préservant la diversité culturelle des différentes provinces.

Dans son sens anthropologique, la culture rend compte de l'état d'une société à un moment donné dans son rapport au symbolique, dans sa façon de vivre et d'être, dans sa vision du monde, sa production artistique, son patrimoine, etc.

Dans ses différentes formes (instituée, populaire, de masse), elle est l'outil essentiel de la cohésion sociale. Elle participe pleinement au rayonnement de la France et de ses territoires, dont la Bourgogne. Outre ces portées sociétales qui permettent le maintien de la diversité culturelle de la France, la culture, ciment de l'unité politique, joue un rôle important et déterminant dans la vie économique du pays. Stimulant la créativité, elle est source de richesse. L'action culturelle est une condition nécessaire à la valorisation du patrimoine, au développement d'un territoire, au bien-être de ses populations et à son attractivité.

« Rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent ». C'est en ces termes que le préambule

du Décret du 24 juillet 1959 fonde la politique culturelle de la France des débuts de la V^{ème} République. Pourtant, des fractures importantes persistent entre les individus malgré 50 ans de politique culturelle volontariste : tous n'ont pas le même accès aux pratiques culturelles, une part non négligeable de la population ne fréquente aucun équipement culturel. D'ailleurs, l'accès à la culture et au patrimoine pour le plus grand nombre revient régulièrement dans les préoccupations et les discours des représentants de l'Etat et des collectivités locales.

Comment faire pour permettre à un maximum de personnes d'avoir accès à la culture, notamment instituée, ainsi qu'aux outils permettant de lui donner un sens ? Comment faire pour leur donner l'envie, le plaisir d'y accéder ?

La question a une histoire, les réponses ont été différentes selon les périodes. Aujourd'hui, quels sont les outils mis en place, sont-ils suffisamment efficaces ?

Le CESER souhaite faire des propositions pour favoriser l'accès de tous à la culture, pour encourager la diversité culturelle (culture cultivée, culture populaire, culture de masse...) et plus globalement l'action et les pratiques culturelles.

Cette liste de préconisations aura pour but de favoriser en ce domaine les actions des collectivités territoriales de Bourgogne, en particulier par le biais de la médiation culturelle.

Quelle situation ?

Le rapport du Conseil économique,
social et environnemental de Bourgogne



Pratiques culturelles

sur 100 Français de 15 ans et plus, au cours des 12 derniers mois, combien...

Ont :	1989	1997	2008
Regardé la télévision tous les jours ou presque	73	77	87
Lu au moins un livre	75	74	70
Lu au moins un quotidien (payant en 2008)	79	73	69
... dont tous les jours ou presque	43	36	29
lu régulièrement un magazine	66	69	67
écouté de la musique (avant 2008 : des disques et cassettes) tous les jours ou presque	86	84	59
regardé des cassettes vidéo/DVD au moins une fois par semaine	21	27	34
Sont allés			
Musée	30	33	30
Monument historique	28	30	30
Exposition temporaire (peinture ou sculpture)	23	25	24
Spectacle son et lumière	/	/	17
Exposition temporaire de photographie	/	/	15
Galerie d'art	/	/	15
Site archéologique, chantier de fouilles	/	/	9
Centre d'archives	/	/	3
Cinéma	49	49	57
Spectacle de rue	/	/	34
Spectacle d'amateurs	/	/	21
Théâtre	14	16	19
Cirque	9	13	14
Music-hall, variétés	/	/	11
Concert de rock	10	9	10
Spectacles de danses folkloriques	/	/	10
Spectacle de danse	6	8	8
Concert de musique classique	9	9	7
Concert de jazz	6	7	6
Concert 'un autre genre de musique	/	11	13

Si la culture ne relève pas des compétences obligatoires des collectivités, dans la pratique, toutes mènent ou soutiennent des actions culturelles.

Leurs responsables politiques doivent conduire un véritable projet culturel pour éviter l'appauvrissement, créer les conditions d'un développement harmonieux de leur territoire et gommer les inégalités sociales.

Pourtant, seul un quart de la population française pratique régulièrement une activité culturelle. Un quart ne fréquente aucun équipement culturel. La moitié de la population fréquente de temps en temps ou très occasionnellement ces établissements.

Ces données, relevées lors d'une enquête menée en 2008 par le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture, n'ont que peu évolué depuis les dernières enquêtes de 1989 et 1997, et ce, malgré le développement du numérique.



LA BOURGOGNE, UNE RÉGION CULTURELLE

La Bourgogne, région à dominance rurale, est pourtant loin d'être un désert culturel.

En effet, forte de nombreux équipements, sites patrimoniaux, associations..., elle n'a rien à envier à des régions plus réputées pour leurs richesses culturelles.

Quelques exemples de cette richesse culturelle bourguignonne (liste non exhaustive) :

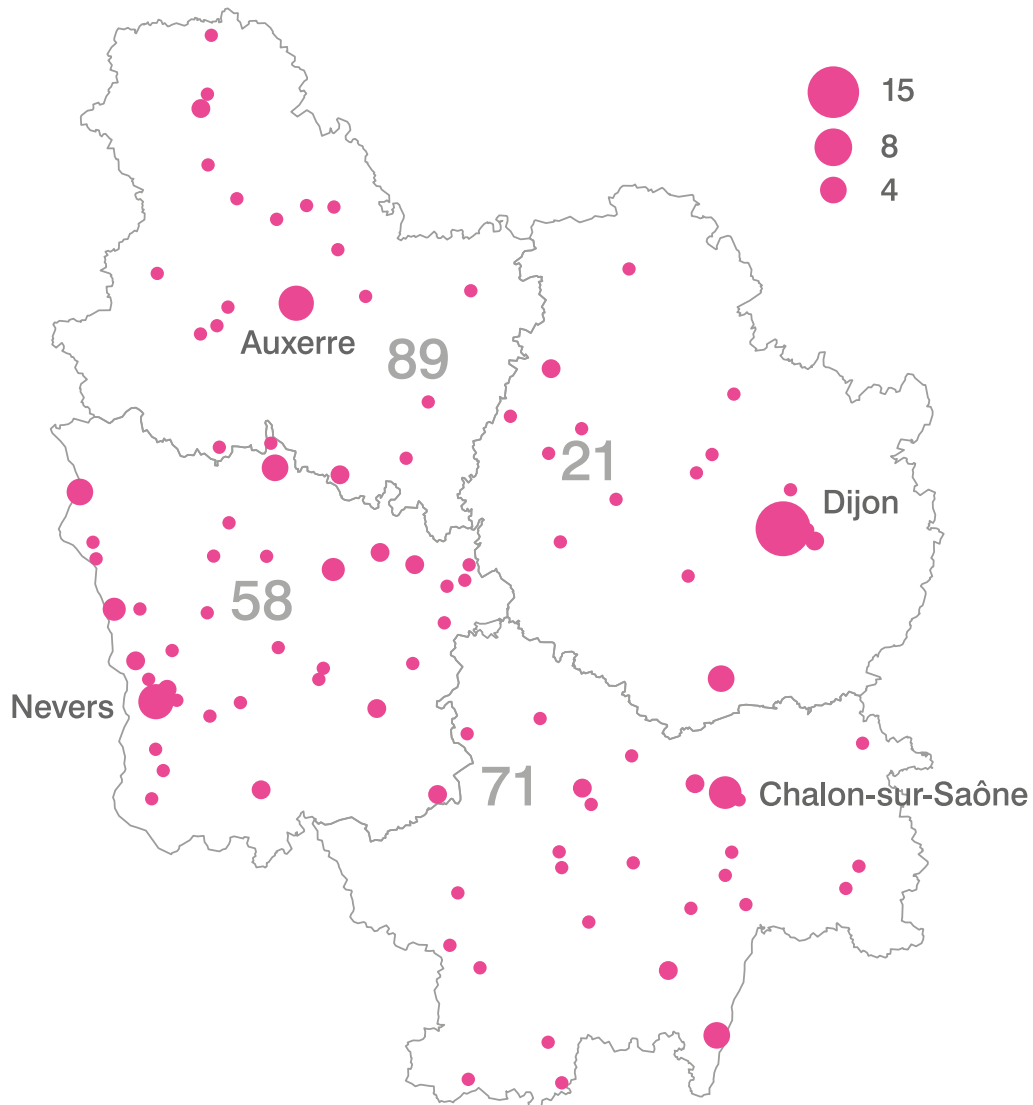
- 3 Scènes nationales (toutes en Saône-et-Loire) ;
- des théâtres associatifs (à Auxerre, Nevers, Dijon...) ou municipaux (Beaune, Semur-en-Auxois, Sens...) ;
- des scènes de musique actuelle (Dijon, Mâcon, Chalon, Nevers, Auxerre) ;
- des sites archéologiques et patrimoniaux emblématiques (Bibracte, Alésia, Vézelay, Fontenay, Solutré...) ;
- un nombre important de monuments historiques (châteaux, abbayes...) ;
- un riche patrimoine industriel (Les usines Schneider au Creusot, les Forges de Buffon, les Forges de Guérigny... ;
- des musées dans toutes les villes de Bourgogne ;
- des centres d'art : le Consortium et le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) à Dijon,

Le Parc Saint Léger à Pougues-les-Eaux, le Centre d'art de Tanlay... ;

- des écoles d'art : Dijon, Chalon, Beaune, Auxerre, Nevers, Mâcon... ;
- des bibliothèques couvrant tout le territoire ;
- 2 Conservatoires à rayonnement régional (CRR) (Dijon et Chalon), 3 conservatoires à rayonnement départemental (Mâcon, Auxerre, Nevers), des écoles de musique réparties dans les 4 départements ;
- des festivals régionaux, nationaux et internationaux (Festival international d'opéra baroque de Beaune, Chalon dans la rue, le Festival des mots à la Charité-sur-Loire, le Festival D'Jazz à Nevers, les Rencontres musicales de Vézelay...) ;
- des chorales : plus de 500 chœurs, sans compter les chorales de l'Education nationale et des conservatoires ;
- une spécialisation sur la pratique vocale : « La Bourgogne donne de la voix » : La Cité de la voix à Vézelay, l'association Liaisons arts Bourgogne, la Maison du Beuvray à Saint Léger sous Beuvray, la Maison du patrimoine oral à Anost... ;
- une quinzaine de Contrats locaux d'éducation artistique pour dynamiser les zones rurales.

Les organisateurs de spectacles en Bourgogne

On entend par « organisateurs de spectacles » les structures et salles proposant une saison dans les domaines du spectacle vivant (musique, danse, théâtre, arts de la piste, arts de la rue...).



Quelles solutions ?

Les propositions du Conseil économique,
social et environnemental de Bourgogne



Le CESER propose 5 grandes préconisations, articulées autour de l'idée de développer la fonction de médiation en matière culturelle.

ACTION CULTURELLE ET TERRITOIRE

Le CESER propose d'intégrer un volet culturel aux schémas d'aménagement du territoire, de fonder les projets culturels sur l'analyse de la spécificité des territoires et des ressources culturelles disponibles, de créer une synergie entre les collectivités et les autres acteurs, de renforcer le rôle de médiation culturelle des associations d'éducation populaire.

Si les villes semblent les mieux placées pour exercer la compétence culturelle, le CESER préconise également de ne pas oublier les autres niveaux de collectivités (à apprécier en fonction du projet).

En ce sens, le CESER souhaite que soit mis en place un espace régional de concertation sur les projets entre les différents acteurs.

ACTION CULTURELLE ET ÉDUCATION

L'Éducation nationale doit renforcer l'enseignement artistique et culturel, pourtant très présent dans les textes. Les temps péri et extrascolaires doivent permettre la mise en place de véritables projets culturels, accessibles à tous.

Les parents ont eux aussi un rôle à jouer en matière de transmission culturelle. Les associations, notamment d'Éducation populaire, doivent reprendre leur rôle de passeur de la culture.

ACTION CULTURELLE ET FORMATION

Le CESER propose de renforcer le volet culturel dans la formation initiale des enseignants, d'encourager les élus locaux à fréquenter les formations culturelles, d'intégrer une dimension culturelle dans les projets pédagogiques des écoles de soignants et de professions d'aide à la personne.

Le CESER propose également de mettre l'accent sur la sensibilisation à l'action de médiation dans les formations de disciplines artistiques.

ACTION CULTURELLE ET COMMUNICATION

Les acteurs de la culture doivent pouvoir dépasser les formes habituelles de communication et la repenser en fonction des nouveaux médias. Ils doivent s'inspirer de formes de communication plus participatives, basées sur l'échange d'expériences, telles que les systèmes de parrainage par exemple.

ACTION CULTURELLE ET « NON-PUBLIC »

Le « non public » est une expression employée par les professionnels de la culture au début des années 70 pour désigner celles et ceux qui n'accèdent pas aux activités culturelles. Pour attirer le « non-public », le CESER propose notamment d'amener la culture vers les personnes n'y ayant pas accès, de conditionner les aides territoriales à certains critères, tels que la décentralisation occasionnelle de spectacles ou la prise en compte d'un volet médiation dans le projet, d'inciter plus largement les comités d'entreprise à travailler en lien avec les acteurs culturels, de transformer les lieux de culture en véritables lieux de vie.

Quelles opinions ?

Ils nous ont apporté leur éclairage



« Faire le lien entre le public et l'œuvre fait partie des missions de tout acteur culturel ; aujourd'hui la quasi-totalité des porteurs de projet intègre cette dimension dans leurs projets pour contribuer à réduire la distance entre le public et l'accès à l'œuvre. »

Françoise TENENBAUM, vice-présidente du Conseil régional de Bourgogne, chargée de la Culture

« La tendance de certains acteurs les conduisant parfois à privilégier « l'entre-soi », renforçant les phénomènes d'appartenance sociale. Ceci a aujourd'hui d'autant plus d'acuité, que ce sont souvent les pratiques les plus immédiatement accessibles aux « élites » qui représentent l'investissement budgétaire le plus conséquent pour la collectivité. »

Michel ROTTERDAM, Directeur de la Culture à la Mairie de Dijon



« En Bourgogne, la DRAC et le Rectorat insistent sur le fait qu'il faille utiliser l'offre culturelle des territoires plutôt que d'aller chercher ailleurs. »

Agnès PIGLER, Déléguée Académique à l'Action Culturelle en Bourgogne



« On encourage la politique culturelle en favorisant l'émergence de consommateurs et de spect-acteurs. »

Pascal JAILLET, adjoint au maire de Cosne-sur-Loire, chargé des affaires culturelles



« L'enfant est en soi un public qui a ses propres valeurs. »

Till MEYER, consul honoraire d'Allemagne à Dijon et directeur de la Maison de Rhénanie-Palatinat

Merci aux personnes auditionnées

Jean-Pierre ANGIBAUD, Maison Jacques Copeau, Gilles BERTRAND, président du Centre de culture scientifique, technique et industrielle de Bourgogne, Charles DESSERTY, conseiller musique et danse à la DRAC de Bourgogne, Roger FONTANEL, directeur du Centre régional du jazz en Bourgogne, Evelyne GOGUEY, directrice générale adjointe en charge du Pôle Jeunesse, Education et Culture au Conseil régional, Jean-Louis HOURDIN, Maison Jacques Copeau, Pascal JAILLET, adjoint au maire en charge de la Culture de Cosne-Cours-sur-Loire, Luc JOLIVEL, directeur du Centre culturel de rencontres de la Charité-sur-Loire, Till MEYER, directeur de la Maison Rhénanie Palatinat et Consul d'Allemagne à Dijon, Michel MORINEAU, représentant du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire au CESER, Gérard MOTTET, représentant des organismes culturels au CESER, Agnès PIGLER, déléguée académique à l'action artistique et culturelle au Rectorat, Claude PATRIAT, président du FRAC Bourgogne, Michel ROTTERDAM, directeur de la Culture – Mairie de Dijon, Françoise TENENBAUM, vice-présidente du Conseil régional en charge de la Culture, Serge WASZAK, directeur du Centre de culture scientifique, technique et industrielle de Bourgogne



Ils y ont travaillé...

MEMBRES DE LA COMMISSION N° 4 : « POLITIQUES SOCIALES, POLITIQUES DE LA VILLE ET DE L'HABITAT, POLITIQUES DE LA SANTÉ ET DU SPORT, POLITIQUES CULTURELLE ET LOISIRS »

Président : Jean PIRET (culture vivante)

Vice-Président : Daniel MARTIN (CFTC)

Secrétaire : Isabelle RAUSZER (CGT)

Membres : Alexandre BERENGUER (UNAPL), Jean-Louis BILLET (CGT-FO), Bernard BLETTERY (personnalité qualifiée, Maurice BOLLARD (URAPEI) (CREAI), Fabienne CORONEL (CFDT), Daniel EVEILLEA (Associations caritatives), Pierre MAILLARD (CNL), Michel MARTIN (Mutualité Française de Bourgogne), Jean-Pierre PAPET (CROS), Brigitte SABARD (personnalité qualifiée).

MEMBRES ASSOCIÉS

Jean-Louis CABRESPINES (CRESS), Jean-François MICHON (CFE-CGC), Michel MORINEAU (CRAJEP), Eric TAUFFLIEB (CTRC)

CABINET

Fanny LAMARZELLE, chargée d'études, Marie-Claude LÉONARD-HAURY, assistante

Un lien entre vous et nous...

<http://www.ceser-bourgogne.fr>

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne représente la société civile dans sa diversité.
Des hommes et des femmes qui échangent leurs idées, confrontent leurs points de vue,
pour formuler des propositions d'actions sur les grands projets bourguignons.

Retrouvez l'ensemble des avis et publications du CESER ainsi que toutes les dates des séances plénières sur son site internet.
Elles sont publiques, vous pouvez y assister.



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

Conseil économique, social et environnemental régional
17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 Dijon - Tél. : 03 80 44 34 32 - Mél : ceser@cr-bourgogne.fr
www.ceser-bourgogne.fr - www.cesdefrance.fr